



N° 4286-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 11 janvier 2022

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : Modification de l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs.

**PJ** : Un projet d'arrêté.

**Référence** : Délibération n° 50/CP du 5 novembre 2021 portant création d'un fonds de soutien à la politique de l'eau partagée en Nouvelle-Calédonie.

Par délibération du 5 novembre 2021, la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie a décidé de la création d'un « fonds de soutien à la politique de l'eau partagée », destiné à financer toute action portée par des personnes publiques ou privées dans le cadre de la politique de l'eau partagée, notamment, en matière de conservation du domaine public fluvial, de gestion et de protection de la ressource en eau, ainsi que la prévention des risques liés à l'eau.

En outre, il est précisé à l'article 4-I de la délibération précitée que la gestion de ce fonds de soutien est confiée à un comité composé notamment « *des présidents des assemblées de province ou leurs représentants* ».

A ce titre, il est proposé d'insérer un article 41-3 à l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs, et de désigner M. Lionnel BRINON afin de siéger au sein de ce comité.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.